

ANNEXE 3

DOSSIER DE RECEVABILITE

Label QualiRépar

VERSION 1 du 04/04/2022



Le dossier de recevabilité transmis par le demandeur de la labellisation est constitué (i) d'un mémoire de candidature cadre et (ii) des éléments suivants. Ces éléments seront à charger directement sur la plateforme de labellisation.

1. Informations du siège

- N° SIRET
- Nom commercial (facultatif)
- Forme juridique
- N° de TVA intracommunautaire
- Numéro de téléphone
- Adresse du site internet

2. Informations de remboursement

- Lieu (France ou étranger)
- Pays
- N° SIRET
- N° de TVA intracommunautaire
- Je joins un RIB
- Je joins un IBAN

3. Contact responsable de la labellisation

- Informations du contact (civilité, nom, prénom, adresse mail, téléphone, fonction)
- Ce contact est-il responsable de gérer les remboursements auprès de chaque éco-organisme ?
- Si oui, pour quel rôle doit-il avoir accès aux portails de remboursement des réparateurs de chaque éco-organisme ? (Exemple : profil financier / profil opérationnel, etc.)
- Déclarer d'autres contacts (Facultatif)

4. Réparations à domicile

- Effectuez-vous des réparations à domicile ?
- Si oui, quelles sont les zones d'intervention couvertes ? (Départements à cocher dans un menu déroulant avec multichoix possible)
- Si oui, quel est l'effectif des techniciens effectuant les interventions à domicile ?

5. Envoi postal

- Proposez-vous au consommateur de vous envoyer par la poste le produit à réparer ?

6. Réparations en atelier

- Avez-vous une organisation mono ou multi-sites pour les sites candidats à la labellisation ?

a. Réparations en atelier - Monosite

- La réparation a-t-elle lieu à la même adresse que le siège ?

Si la réponse est non :

- Nature du site (Lieu de réparation et / ou Lieu de dépôt)
- N° SIRET

Dans tous les cas :

- Ce site détient-il une certification d'un système de management (ISO 9001 et/ou 14001 et/ou 45001 et/ ou 50001, etc.) ?
- Effectifs concernés par la labellisation sur ce site

N.B : Sont concernés par la labellisation (i) le personnel accueillant le client pour des activités de réparation (i.e. accueil SAV, hotline) et (ii) le personnel technique réalisant les réparations (y compris les fonctions d'encadrement). Les stagiaires et apprentis ne doivent pas être comptabilisés.

- Sélectionner les fiches métiers sur lesquelles vous souhaitez être labellisé pour ce site :

- GEM – Hors appareils avec circuits de fluides frigorigènes
- GEM – Appareils avec circuits de fluides frigorigène
- PEM – Hors fluides frigorigènes
- TV
- Tout EGP – Hors TV et optique non intégrée et JELS – Hors mobilité
- Appareil photo avec optique séparée (hors fixed-lens)
- EI & T
- Gros outillage électrique
- Petit outillage électrique
- JELS – Mobilité

Notes : GEM (Gros Electroménager), PEM (Petit Electroménager), EI & T (Equipements informatiques et de télécommunications), EGP (Equipements grand public), JELS (Jouets, équipements de loisirs et de sport).

b. Réparations en atelier - Multisites

- Nombre de sites ayant une activité de réparation et concernés par la labellisation

Site centralisateur

- Nature du site (Lieu de réparation et / ou Lieu de dépôt)
- N° SIRET
- Ce site détient-il une certification d'un système de management (ISO 9001 et/ou 14001 et/ou 45001 et/ ou 50001, etc.) ?
- Effectifs concernés par la labellisation sur ce site

N.B : Sont concernés par la labellisation (i) le personnel accueillant le client pour des activités de réparation (i.e. accueil SAV, hotline) et (ii) le personnel technique réalisant les réparations (y compris les fonctions d'encadrement). Les stagiaires et apprentis ne doivent pas être comptabilisés.

- Sélectionner les fiches métier sur lesquelles vous souhaitez être labellisé pour ce site :

- GEM – Hors appareils avec circuits de fluides frigorigènes
- GEM – Appareils avec circuits de fluides frigorigène
- PEM – Hors fluides frigorigènes
- TV
- Tout EGP – Hors TV et optique non intégrée et JELS – Hors mobilité
- Appareil photo avec optique séparée (hors fixed-lens)
- EI & T

- Gros outillage électrique
- Petit outillage électrique
- JELS – Mobilité

Notes : GEM (Gros Electroménager), PEM (Petit Electroménager), EI & T (Equipements informatiques et de télécommunications), EGP (Equipements grand public), JELS (Jouets, équipements de loisirs et de sport).

Informations à déclarer pour chacun des sites (sur la plateforme ou via un fichier excel) :

- Nature du site (Lieu de réparation et / ou Lieu de dépôt)
- N° SIRET
- Coordonnées du contact en charge des remboursements pour chaque site (nom, prénom, adresse mail, téléphone, fonction)
- Si RIB différent de celui déclaré ci-dessus dans les informations de remboursement, joindre le RIB permettant le remboursement pour chaque site
- Ce site détient-il une certification d'un système de management (ISO 9001 et/ou 14001 et/ou 45001 et/ ou 50001, etc.) ?
- Effectifs concernés par la labellisation sur ce site

N.B : Sont concernés par la labellisation (i) le personnel accueillant le client pour des activités de réparation (i.e. accueil SAV, hotline) et (ii) le personnel technique réalisant les réparations (y compris les fonctions d'encadrement). Les stagiaires et apprentis ne doivent pas être comptabilisés.

- Sélectionner les fiches métier sur lesquelles vous souhaitez être labellisé pour ce site

- GEM – Hors appareils avec circuits de fluides frigorigènes
- GEM – Appareils avec circuits de fluides frigorigène
- PEM – Hors fluides frigorigènes
- TV
- Tout EGP – Hors TV et optique non intégrée et JELS – Hors mobilité
- Appareil photo avec optique séparée (hors fixed-lens)
- EI & T
- Gros outillage électrique
- Petit outillage électrique
- JELS – Mobilité

Notes : GEM (Gros Electroménager), PEM (Petit Electroménager), EI & T (Equipements informatiques et de télécommunications), EGP (Equipements grand public), JELS (Jouets, équipements de loisirs et de sport).

7. **Sous-traitance**

- Faites-vous appel à la sous-traitance pour vos réparations hors garantie éligibles au Fonds Réparation ?

NB : Quelle que soit la proportion de la prestation sous-traitée, le donneur d'ordre conserve la responsabilité contractuelle de l'opération de réparation et de toutes les phases de la relation avec le consommateur (rédaction des conditions générales d'intervention, émission du devis, émission de la facture).

- Si oui, quel est le pourcentage de vos réparations hors garantie éligibles au Fonds Réparation sous-traitées en volume ?

a. **Sièges des sous-traitants**

Informations à déclarer pour chacun des sous-traitants (sur la plateforme ou via un fichier excel) :

- N° SIRET
- Le sous-traitant est-il labellisé ou en cours de labellisation ?
- Nom commercial (facultatif)
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Sélectionner les fiches métier pour lesquelles vous faites appel à ce sous-traitant pour vos réparations hors garantie éligibles au Fonds ?
- Pourcentage des réparations hors garantie éligibles au Fonds Réparation sous-traitées à ce sous-traitant

b. Réparations à domicile

- Effectuez-vous des réparations à domicile via ce sous-traitant ?
- Si oui, quelles sont les zones d'intervention couvertes par ce sous-traitant ?

c. Réparations en atelier

- Effectuez-vous des réparations en atelier via ce sous-traitant ?
- Si oui, sur quels sites de ce sous-traitant sont effectuées vos réparations hors garantie ?

Informations à déclarer pour chacun des sites sous-traitants (sur la plateforme ou via un fichier excel) :

- N° SIRET

8. Recevabilité

- Je joins une attestation d'assurance en responsabilité civile exploitation et professionnelle valide
- Je joins une attestation de vigilance URSSAF (de moins de 6 mois)
- Je joins une attestation de régularité fiscale ou sociale du dernier exercice
- Si je dispose d'un statut de micro-entreprise (ex auto-entrepreneur), je joins un extrait RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) ou RM (Registre des Métiers)
- Je joins les preuves de mise en place des mesures rendant les informations « précontractuelles » dues au consommateur lisibles et compréhensibles conformément au Code de la consommation (art. L.111-1 et s. et R.111.1 et s.) ou, le cas échéant, les Conditions Générales de Vente (CGV) ou d'intervention (CGI) utilisées
- Je joins un engagement relatif au principe de proximité, déclarant respecter une distance maximale de 100 km entre le lieu de dépôt du produit à réparer par l'utilisateur et le lieu de réalisation des opérations de réparation. En cas d'impossibilité de respecter cette distance maximale pour certaines opérations de réparation ou pour certains produits, le réparateur justifiera dans cet engagement ces exceptions. Pour ces exceptions, une réparation régionale devra être favorisée. Si cette réparation régionale n'est pas réalisable, une optimisation de la localisation du service sera organisée sur le territoire (organisation de l'entreprise, ...) notamment dans l'intérêt du consommateur et de la protection de l'environnement. *NB : cette distance ne concerne pas les cas de réparation à domicile où le lieu de dépôt du produit à réparer correspond au lieu de réalisation des opérations de réparation.*
- Je joins un engagement sur l'honneur déclarant :
 - fournir une garantie commerciale associée à l'opération de réparation dont la durée ne peut être inférieure à trois (3) mois ;
 - informer le consommateur des conditions de participation du fonds au financement de la réparation, en procédant à un affichage lisible de l'extérieur du local où la prestation de réparation est proposée (pour les locaux recevant du public) et sur le site internet du Réparateur (lorsqu'il dispose d'un tel site) ;
 - garantir les qualifications professionnelles requises pour l'exercice des activités ;
 - respecter la confidentialité des données transmises.
- Je joins un organigramme détaillé précisant l'identité (nom, fonction, etc.) des personnes responsables, en qualité de mandataire social ou non, de l'entité candidate à la labellisation sur le domaine à auditer (uniquement pour les multi-sites)
- Je dispose des attestations de formation adéquates à l'exercice de mon métier. Pour le personnel technique disposant d'un contrat de travail, et donc soumis aux dispositions du Code du travail, je dispose des habilitations/attestations en cours de validité. Ces documents seront contrôlés au moment de l'audit.

9. Autres renseignements

- Votre entreprise détient-elle des agréments "fabricants" en vigueur ?
- A quelle période envisageriez-vous la réalisation de votre audit de labellisation (merci de préciser le mois et l'année) ?

10. Périmètre concerné

- Référentiel demandé ? (Exemple : Version 1 - référentiel 2022)